



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Vingt-sixième session**

Genève, 10–12 septembre 2013

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale
pour la période 2014-2015****Programme de travail pour 2014-2018****Note du secrétariat**

1. 1. Comme le Bureau du Comité des transports intérieurs (CTI) l'a demandé le 20 juin 2011 à sa sixième réunion, le Groupe de travail devrait réexaminer et approuver son traditionnel plan de travail sur quatre ans pour 2014–2018, en plus du programme obligatoire de travail et de l'évaluation biennale pour 2014–2015 (ECE/TRANS/WP.5/2013/4).

2. Le texte du programme de travail reproduit ci-après est fondé sur celui approuvé par le CTI le 1er Mars 2012 (ECE/TRANS/224, par. 94, ECE/TRANS/2012/12) et par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports à sa vingt-quatrième session (ECE/TRANS/WP.5/50, par. 48). Les modifications proposées apparaissent en **gras** (à ajouter) ou sous forme ~~biffée~~ (à supprimer).

I. Activité 02.2: Tendances et économie des transports

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports Priorité: 1

Exposé succinct:

Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire:

Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

A. Activités permanentes

1. Étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés:

Rapport quinquennal sur l'évolution des transports ~~(2013)~~ (2014) Priorité: 2

2. Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen et à long terme des transports. Le Groupe de travail examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés:

Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: ~~2013~~ 2014) Priorité: 4 2

3. Suivi de l'évolution des corridors de transport paneuropéens, en coopération avec la CE.

Résultats escomptés:

Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des corridors de transport paneuropéens Priorité: 1

4. Étude de la relation réciproque entre, d'une part, les accords CEE en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son protocole, AGN) et les projets CEE en cours (TEM, TER) et, d'autre part, la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:

a) D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des tronçons des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;

b) D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés:

Rapport bisannuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international Priorité: 1

5. **Mettre en œuvre la phase II du projet** ~~Poursuite de l'élargissement des travaux relatifs aux liaisons de transport Europe-Asie sous les auspices du groupe d'expert compétent chargé de mettre en œuvre la phase II du projet LTEA,~~ et poursuite de la coordination de la planification des infrastructures et de l'évaluation et de la hiérarchisation des projets d'infrastructure; étude et analyse des options économiquement viables en matière de transport intérieur; examen des obstacles non physiques et de la facilitation du transport

international le long des axes de transport Europe-Asie; collecte de données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet; renforcement des capacités nationales; mise en commun des expériences et meilleures pratiques le long des axes de transport Europe-Asie; et développement et mise à jour de la base de données géographiques (SIG).

Résultats escomptés:

Rapport **final** sur ~~la phase II~~ **la phase III** du projet relatif aux liaisons de transport Europe-Asie (~~d'ici 2012~~) (**d'ici 2015**) ~~et poursuite éventuelle des travaux après 2012~~ Priorité: 1

6. Dispositifs de financement de l'infrastructure de transport

Résultats escomptés:

Rapport sur les expériences nationales Priorité: 1

7. Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, de façon à optimiser les nouveaux investissements nécessaires (en rapport avec le développement du concept de qualité des services).

Résultats escomptés:

Rapport sur la qualité des services de transport Priorité: 2

8. Amélioration de la coordination et de l'intégration intermodales en vue d'établir un système de transport européen équilibré, y compris les activités relatives aux ports maritimes, qui sont des nœuds de communication importants pour les changements de mode de transport.

Priorité: 2

9. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)¹.

Résultats escomptés:

Rapport annuel, pour information Priorité: 1

10. Renforcement de la coopération avec le Centre méditerranéen d'études et de formation en matière de transport, pour permettre à tous les pays de la CEE de bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers. Le Groupe de travail analysera aussi l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et examinera des informations sur la liaison fixe Europe/Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés:

Rapport annuel, pour information, sur les activités du Centre d'études et de formation

Priorité: 2

Rapport bisannuel, pour information, sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison fixe Europe/Afrique à travers le détroit de Gibraltar

Priorité: 3

¹ Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

B. Activités de durée limitée

1. Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement².
2. **Travaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des transports, sous les auspices du nouveau Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux.**

Durée: deux ans (2011-2013)

Résultats escomptés:

Rapport contenant des recommandations pratiques visant à améliorer la viabilité à long terme des transports internationaux dans divers domaines: infrastructure, méthodes d'évaluation des risques, évaluation des mesures d'adaptation, gestion des risques, outils de formation, échanges transfrontières d'informations entre autorités nationales chargées des transports, etc.

Priorité: 1

² En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h), III e), et IV c) et f) du Programme commun d'action).